



MUNICIPALITE

**RAPPORT - PREAVIS N°04/2020
AU CONSEIL COMMUNAL**

**Réponse à la motion de M. Jérôme Christen
« Pour des toilettes décentes, en suffisance et l'égalité des
droits au pipi »**

Séance de la commission

Date	Lundi 18 mai 2020 - 18h00
Lieu	Salle du Conseil communal

Vevey, le 24 février 2020

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

En date du 20 juin 2013, Monsieur Jérôme Christen, au nom du groupe Vevey Libre, a déposé à la séance du Conseil communal une motion intitulée « Pour des toilettes décentes, en suffisance et l'égalité des droits au pipi »

Cette motion relève que l'état des toilettes publiques laisse à désirer – état de vétusté, inadéquation de l'offre. Cet état de fait génère de l'insatisfaction et constitue une des explications aux incivilités s'y produisant – parmi celles-ci, des déprédations.

Dans la motion, M. Christen demande qu'un état des lieux soit effectué et qu'un projet de rénovation et de contrôle apportent des réponses concrètes afin que les usagers puissent disposer de lieux conformes aux standards de qualité souhaités.

Voici les réponses de la Municipalité aux demandes formulées par Monsieur Christen dans la motion :

1. que la Municipalité fasse un état des lieux avec un inventaire et une carte de la situation actuelle afin de mieux définir où sont les besoins.

La Direction des espaces publics¹ a procédé, dans le cadre de ses compétences, à une étude exhaustive de l'état des sanitaires publics.

Dans un premier temps il a été établi une carte de la répartition géographique des lieux d'aisance existants, complété par un bilan de leur état et une liste des facilités offertes. Également, il a été dressé une liste proposant la priorisation de la rénovation de ces lieux ainsi que des suggestions pour l'utilisation de matériaux et appareils modernes.

Il a été constaté que malgré les efforts entrepris par le service de voirie, les toilettes situées sur le territoire communal étaient, et pour certaines le sont encore, dans un état laissant à désirer et donnant une mauvaise image de notre cité. De plus, les toilettes publiques sont particulièrement touchées par le vandalisme et fréquemment détournées de leur usage normal.

Ces toilettes publiques se caractérisent par leur disparité. Elles ont été bâties à des époques distinctes, avec des matériaux hétérogènes, dans des lieux dissemblables et avec des typologies différentes. Nous pouvons discerner deux types d'emplacement de ces lieux d'aisance. Ils font soit partie intégrante d'un bâtiment ou d'un passage souterrain, soit ils forment des édicules indépendants.

Une grande majorité des toilettes publiques comporte encore des revêtements en carrelage, des toilettes et lavabos en porcelaine, voire des urinoirs dits en rigole. Les équipements techniques (commandes pneumatiques au sol) ont été changés, voire adaptés au gré du temps par le personnel du secteur de la voirie de la DEP.

L'étude de la DEP a été présentée à la Municipalité en avril 2018². Elle permet de se forger une idée précise sur la vétusté avancée des édicules abritant les lieux d'aisance et met en évidence l'inadéquation entre l'emplacement de certains de ces édicules et le tissu urbain, p.ex. la localisation d'un édicule en plein milieu d'habitations.

Enfin, l'étude de la DEP comprend un cahier des charges en vue des travaux pour la modernisation et la rénovation des édicules publics. Au cours de l'élaboration de cette étude,

¹ ci-après DEP

² un récapitulatif des recommandations de phasage est joint au présent rapport-préavis

la DEP a collaboré étroitement avec la Direction de l'architecture, des infrastructures et de l'énergie³.

La Municipalité a validé les propositions de la DEP et a chargé cette dernière de continuer à explorer des pistes de partenariat privé-public. De même, la Municipalité a chargé la DAIE de poursuivre l'étude technique pour la rénovation des toilettes publiques et de préparer le préavis y relatif à l'attention de la Municipalité et du Conseil Communal (préavis n° 19/2018).

A terme, ce seront 12 sites (plus celui au port de Plaisance) qu'accueilleront les toilettes publiques de la ville, ce qui fait un ratio de 1 édicule par 1'648 habitants.

	Population 31.12.2016	Surface (Km2)	Nombre d'édicules	Nr d'habitants par édicule	Nr. d'édicules par Km2
Vevey – avant	19'780	2.38	21	942 hab.	8.82
Vevey – après	19'780	2.38	12	1'648 hab.	5.04
Nyon	20'272	6.82	11	1'843 hab.	1.61
Renens	20'523	2.96	9	2'280 hab.	3.04
Morges	15'889	3.90	15	1'060 hab.	3.84
La Tour-de-Peilz	11'652	3.20	9	1'295 hab.	2.81
Montreux	26'629	33.4	27	986 hab.	0.80
Lausanne	137'810	41.37	54	2'552 hab.	1.30

2. Que la Municipalité prévoit également plus de toilettes publiques lors de manifestations organisées par la ville.

La Municipalité rappelle qu'il appartient aux organisateurs de chaque manifestation destinée au public, de juger et de pourvoir, si nécessaire, à l'étoffement de l'offre de toilettes accessibles. Dès lors, si la ville est organisatrice, il lui appartient d'agir en conséquence.

3. Que la Municipalité dise quelles mesures elle entend prendre pour lutter contre les incivilités dont sont victimes les toilettes publiques, par exemple par une surveillance accrue de ces édicules.

En l'état actuel, il n'y a pas de mesures de contrôle supplémentaires à prévoir car depuis l'achèvement de la première phase de rénovation des toilettes publiques, il a été constaté une forte diminution des incivilités. Il est clair que le résultat des travaux entrepris par la DAIE et des efforts au quotidien consentis par les collaborateurs du secteur voirie de la DEP, ont contribué à ce regain de respect et de civilité.

4. Que la Municipalité présente un projet de rénovation des lieux et si nécessaire de prévoir de nouvelles réalisations à coût raisonnable, compte tenu de l'état des lieux qui aura été effectué.

Malgré les fréquents nettoyages quotidiens effectués par le personnel communal, la propreté des lieux ne peut être que relative tant l'état de délabrement des locaux et des installations est avancé. Cette désuétude rend cette tâche pénible et rebutante pour le personnel en charge du nettoyage.

Une analyse de fréquentation a montré que les toilettes publiques, des quartiers d'habitation ou celles proches des écoles, sont peu ou pas utilisées.

Ainsi, sur un total de 21 toilettes publiques, 13 seront rénovées et 8 font l'objet d'une étude quant à leur future affectation. Conformément au préavis DAIE n° 19/2018, les travaux de rénovation ont été planifiés en deux phases : la première, avant la Fête des Vignerons 2019, a permis de rénover cinq toilettes publiques pour un montant d'environ Fr. 400'000.-, la

³ ci-après DAIE

seconde se déroulera d'ici la fin de la législature - 30.06.2021 et prendra en compte les 8 toilettes publiques restantes.

Les travaux déjà réalisés ou envisagés pour le futur, ont pour objectif de faciliter l'entretien et de limiter les déprédations liées au vandalisme. Ainsi, les usagers trouveront des locaux modernisés répondant à leurs attentes. Par ailleurs, une optimisation des frais de fonctionnement pourra être assurée.

A noter que des toilettes aménagées pour des personnes à mobilité réduite ont été et seront réalisées selon les normes SIA 500, accessibles par des clés spécifiques de type Eurokey.

5. Que la Municipalité prenne dans l'intervalle toutes les mesures simples permettant d'assurer l'accès et la salubrité des toilettes existantes.

Compte tenu de la date de la motion, juin 2013, et des travaux entrepris jusqu'à ce jour, ce point n'est plus d'actualité.

6. Que la Municipalité envisage la création d'un macaron chez les restaurateurs, qui, sur une base volontaire, offrent l'usage de leurs toilettes au public qui ne fréquente pas leur établissement.

La Direction des espaces publics ainsi que la Municipalité explorent des pistes possibles. Parmi les possibilités, il y a une volonté d'approche des cafetiers-restaurateurs.

7. Que la Municipalité voie dans quelle mesure le secteur privé pourrait soutenir l'entretien ou la construction d'installations dont il profite indirectement (commerçants, restaurants).

Voir réponse à la question sous pt.6.

8. Que la Municipalité envisage, pour les nouvelles constructions ou les rénovations lourdes, de fixer à deux pour un la proportion de toilettes dames et hommes, urinoirs compris.

En fonction de la configuration des lieux et dans la mesure du possible, les rénovations ou nouvelles constructions tiennent et tiendront compte du ratio susmentionné.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le rapport-préavis N° 04/2020, du 24 février 2020, concernant la réponse à la motion de M. Jérôme Christen « Pour des toilettes décentes, en suffisance et l'égalité des droits au pipi »

d é c i d e

d'accepter la réponse de la Municipalité à la motion de M. Jérôme Christen « Pour des toilettes décentes, en suffisance et l'égalité des droits au pipi »

la Syndique  le Secrétaire a.i.
Elina Leimgruber P.-A. Perrenoud